

Créteil, le 16 avril 2020

Financement de la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : pour une reconnaissance du rôle majeur joué par les professionnels de l'accompagnement !

Un engagement sans faille des professionnels des secteurs social, médico-social et de la santé

Depuis le début de la crise sanitaire que traverse notre pays, les professionnels intervenant partout sur le territoire auprès des publics vulnérables font preuve d'un engagement et d'une détermination sans faille dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Cette implication reconnue de tous et saluée récemment par les pouvoirs publics, met enfin en lumière l'importance majeure jouée par ses femmes et ses hommes qui œuvrent au quotidien au service des plus fragiles et de la solidarité nationale.

Une reconnaissance qui doit être portée par les pouvoirs publics

Si la reconnaissance de cet engagement déterminant ne saurait naturellement se limiter au seul versement d'une « prime » ponctuelle, une telle gratification des efforts consentis par les professionnels de l'accompagnement constituerait un signal fort. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) spécial Covid peut contribuer à cette reconnaissance.

Cette prime a fait l'objet d'une ordonnance adoptée le 1^{er} avril dernier en Conseil des Ministres, et permet en effet de récompenser plus spécifiquement les salariés ayant travaillé pendant l'épidémie de Covid-19.

Pour les associations gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux et de soins qui emploient la majorité de ces professionnels, le versement de cette gratification nécessite un abondement supplémentaire aux budgets alloués par les autorités de tutelle de sorte de ne pas grever les moyens disponibles pour l'accompagnement des personnes. Les associations du réseau PEP se sont ainsi fortement investies pour adapter les modalités de leur accompagnement et accueils au contexte du confinement.

Un engagement fort de l'Etat est indispensable !

Si cette prime reste soumise à l'accord de financement des autorités de tutelles locales, elle ne pourra pas récompenser équitablement tous les salariés du secteur qui se sont engagés dans la lutte contre l'épidémie. Dans ce contexte, la Fédération Générale des PEP demande au Gouvernement une garantie de prise en charge du financement de ces primes exceptionnelles par ces autorités.

A propos de la Fédération Générale des PEP :

100 ans d'expérience au service d'une société inclusive et solidaire.

Les PEP (pupilles de l'enseignement public) ce sont **123** associations de proximité présentes dans toute la France agissant au quotidien pour une société inclusive et solidaire. Depuis **100 ans**, elles garantissent l'accès de tous aux droits communs : droit à l'éducation, à la culture, aux loisirs, aux soins et à la vie sociale.

Fondées sur les valeurs de Laïcité, Solidarité et Egalité, les PEP interviennent dans les domaines de l'éducation, des loisirs, du social et du médico-social. Fortes de plus de **1200** établissements, services et dispositifs, **24 500** salariés et **8000** bénévoles, les PEP accompagnent chaque année **1 300 000** enfants, adolescents, adultes (dont 90 000 en situation de handicap) et leurs familles.

CONTACT :

Virginie Jouvenelle – Cheffe de projet communication
Email : v.jouvenelle@lespep.org Tél : 01.41.78.92.82